

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 699 29 septembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Alain Rossel
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Géo Meylan

20 ANS

699

Domaine public

Le volant ou la vie

«Pluies acides»: la rançon du progrès. Les forêts sacrifiées au nom du maintien du niveau de vie, de la survie du système économique et du confort automobile. Pas possible? Pas imaginable? Si: l'histoire des civilisations regorge de précédents de ce genre. Inutile de se voiler la face.

Bien sûr, l'émotion générale aidant, d'admirables combats seront menés. Par exemple à l'échelle internationale sous le signe de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, un texte qui date déjà de 1979, ou à l'échelle suisse, grâce à l'initiative que projettent de lancer les socialistes.

Il se pourrait même que des mesures soient prises très rapidement pour réduire la production des oxydes de soufre (SO₂) qui sont, jusqu'à plus ample informé, l'une des deux racines principales du mal. Ici, pas d'autre moyen de parvenir à des résultats palpables que de procéder, à une grande échelle (européenne), à la désulfurisation des gaz de combustion dans les grandes centrales à mazout et à charbon d'une part; et d'autre part de s'attaquer à la pollution distillée par les chauffages domestiques: promotion massive des économies de mazout, directives très strictes pour réduire encore la teneur en soufre du mazout dans les raffineries (pas facile, mais réalisable, avec à la clef une augmentation probable du prix du mazout...).

La lutte contre la pollution par les oxydes de soufre semble à notre portée, moyennant la mise à la raison des partisans du laisser-faire et du «moins d'Etat», moyennant aussi un accroc sérieux à la liberté du commerce et de l'industrie conçue comme le maintien des privilèges des pollueurs.

Totalement inconcevable en revanche, dans notre système, une réduction significative des émissions d'oxyde d'azote, deuxième source majeure de pol-

lution par les «pluies acides». Là, il faudrait s'attaquer massivement et rapidement au trafic automobile et plus précisément à l'«assainissement» des gaz d'échappement. Quelques détails. La marche à suivre et le but sont connus: abolition de la benzine au plomb (super) et installation de catalyseurs sur tous les véhicules. Si ces préalables étaient réalisés tout de suite, et à condition que le parc de voitures n'augmente plus, les émissions d'oxyde d'azote pourraient être ramenées à un volume quatre à cinq fois inférieur à celui d'aujourd'hui. Suffisant pour changer les conditions de survie des forêts? Peut-être. Mais il y a très loin de ce rêve à notre réalité: d'abord l'augmentation du trafic routier va se poursuivre (prévisions de la Conception globale des transports), ensuite il n'a pas encore été question d'introduire dans notre pays les catalyseurs comme cela se pratique aux Etats-Unis ou au Japon, et enfin toutes les prescriptions légales prévoyant une diminution de la quantité maximale d'oxydes d'azote émise ne produiront leur plein effet que lorsque le parc automobile aura été renouvelé (pas question d'imposer quoi que ce soit aux véhicules achetés et construits avant l'introduction des nouvelles normes!). Bref, pas d'amélioration sensible de la situation en vue avant une douzaine d'années... Pas de faux-fuyant donc: eu égard au rythme du dépérissement des forêts constaté en Forêt-Noire par exemple, la seule riposte concevable est une réduction immédiate et massive du trafic automobile.

Même en admettant que les experts forestiers parviennent à mettre tout à fait nettement en évidence les rapports de cause à effet entre la mort des arbres et l'accroissement de la pollution par les gaz d'échappement (jusqu'ici, tous les indices concordent, mais le mécanisme lui-même n'a pas été démonté), même si ce marché-là était clairement posé, plus de forêt contre moins de bagnole, il n'y a aucune chance pour que le choix de la majorité se porte sur la forêt.

L. B.

Courrier du cœur

Dans son bulletin d'information N° 1, la Fondation suisse de cardiologie incite ses lecteurs à manger moins gras, afin de se prémunir contre le fâcheux infarctus du myocarde. Heureuse initia-

tive. Pour mieux les convaincre, elle publie le tableau que nous prenons la liberté de reproduire ci-dessous:

Taux de cholestérol dans le sérum sanguin et fréquence relative des décès par infarctus	Pays (adultes)	Taux moyens de cholestérol (mg/dl)*	Mortalité par infarctus du myocarde
	Finlandais	260	+ + + +
	Norvégiens	250	+ + +
	Anglais	240	+ + +
	Allemands	234	+ + +
	Américains	217	+ +
	Maoris	188	+
	Japonais	171	+
	Coréens	168	(+)
	Indiens du Mexique	134	—
	Végétariens aux USA	126	—
	Ethiopiens	104	—

* Chiffres tirés de la littérature mondiale

Les Ethiopiens l'ont compris avant nous: le moyen le plus sûr d'échapper à la mort par infarctus est de se dépêcher de mourir de faim avant.

GENÈVE

Trompe-l'œil écologiste

A Genève, comme ailleurs en Suisse, seules les escarmouches qui marquent la convoitise générale à l'endroit du vote «écologiste» rompent (avec, dans une moindre mesure, l'émergence des Organisations progressistes en Suisse allemande) la morosité de la campagne électorale qui prend son rythme de croisière.

Eclat, il y a quelques mois, dans la cité du bout du lac Léman: la relance du Parti écologiste genevois

(PEG), qui regroupe une minorité de sympathisants écolos, style bon chic bon genre, lesquels, d'ailleurs, ne se sont pas signalés depuis lors par une activité débordante dans les combats quotidiens (une exception: l'avocat R. Schaller, président de l'Union des piétons, aujourd'hui vert tendre, après une longue période de militance communiste).

L'opération PEG a laissé à la majorité des militants écologistes un goût amer (ils ne l'avouent du reste pas volontiers): n'avaient-ils pas, eux, avec un succès certain, parié sur l'inscription dans les partis existants pour faire valoir leur point de vue

avec efficacité? Réponse du berger à la bergère, tout récemment: la publication d'une liste «inter-partis» de personnalités à l'écologisme inattaquable, liste qui met notamment sur le même pied le PEG et le parti radical, dont les préoccupations de défense de l'environnement ne dépassent pas l'insertion d'un paragraphe «ad hoc» dans un programme électoral.

Coup fumant, magnifiquement répercuté par toute la presse locale. Coup fumant, mais coup fourré pour les socialistes: l'appui accordé à la très libérale Monique Bauer-Lagier qui fait liste commune bourgeoise («devoir conjugal», dit la «Voix ouvrière») avec le radical Robert Ducret pour le Conseil des Etats, risque d'être fatal au socialiste Willy Donzé, candidat de toute la gauche; et pour arranger les choses, ce sont encore les socialistes qui, selon toute probabilité, feraient les frais d'une éventuelle entrée du PEG au National (le troisième siège socialiste a été obtenu de justesse il y a quatre ans)...

Pilule amère pour la formation de gauche qui, tant aux Chambres qu'au Grand Conseil, n'a pas ménagé son appui aux thèses «vertes».

Facile de comprendre, dans ces conditions, la mauvaise humeur de certains socialistes à l'endroit de leurs camarades qui exercent des responsabilités dans le mouvement écologiste.

VERTS ET SOCIALISTES

L'incident ne devrait cependant pas faire oublier l'apport des «verts» à la gauche démocratique genevoise: celle-ci, depuis une dizaine d'années, est allé puiser dans les associations écolos nombre de ses leaders, de ses militants et elle a su maintenir avec ces groupes des liens privilégiés grâce avant tout à l'activité de ceux qui n'ont pas hésité à assumer une double responsabilité, dans les rangs socialistes et au sein de la mouvance active sous le signe de la protection de l'environnement (au sens

large). Atout capital pour la gauche, si on prend en compte d'une part l'impact des revendications écologistes, en particulier parmi les jeunes, et d'autre part la méfiance croissante de l'opinion publique face aux partis.

Il n'empêche que dans le cas précis, cette liste panachée de personnalités «vertes» est un piège. Et même un piège grossier pour le corps électoral: cette addition de quatre ou cinq noms, un par parti, renforce l'idée selon laquelle toutes les formations politiques sont faites du même bois (également sales) et envisagent les problèmes écologiques de manière identique. Trompe-l'œil manifeste!

Une recommandation de vote écologiste sérieuse devrait au moins ajouter aux noms portés au tableau d'honneur vert un compte rendu des votes, parti par parti, voire des recommandations de votes pendant la dernière législature. Ce qui reviendrait, à Genève, à privilégier le parti socialiste, le plus souvent du côté des «verts» (avec un bon point, par anticipation, pour le PEG, encore qu'on puisse exprimer les plus sérieuses réserves sur sa stratégie globale — DP 671: «Genève: des écolos de droite?»).

Il faut pourtant l'admettre: la majorité des membres des associations écologistes sont incapables aujourd'hui d'assumer une recommandation de vote aussi déséquilibrée en faveur de la gauche¹, même si elle est justifiée par les prises de position socialistes.

Tant qu'il en sera ainsi, une liste de personnalités admises au label électoral écologiste ne peut être que le fruit d'un exercice alibi douteux, puisqu'elle met sur le même pied un Gilles Petitpierre, dont la sincérité des convictions écologistes n'a d'égale que son isolement au sein du parti radical, et le socialiste René Longet, par exemple, qui peut compter sur l'accord de tout son parti.

¹ La prise de position, lundi dernier, du PEG en faveur de M^{me} Bauer-Lagier et de W. Donzé pour le Conseil des Etats est un pas dans la bonne direction, puisqu'il semble qu'une évaluation des votes du socialiste a été prise en compte.

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Fortune: les extrêmes genevois

Richard Schwertfeger consacre un article de la «Schweizerische Handelszeitung» à la récente statistique de la fortune en Suisse et il illustre son article par divers tableaux. Comparons celui qui classe les cantons comptant le plus d'«infortunés», dans l'ordre décroissant (et en pourcent): Soleure, Jura, Genève, Vaud, Argovie et Lucerne, avec celui des cantons qui abritent le plus de millionnaires (aussi dans l'ordre décroissant et aussi en pourcent): Zurich, Zoug, Genève, Bâle-Ville, Tessin et Saint-Gall. Une curiosité: Genève apparaît dans les deux tableaux: 43,39% des contribuables sont sans fortune (moyenne suisse 35,48%) et 1,79% des contribuables sont millionnaires (moyenne nationale 1,20%).

AUTOGESTION

Petit à petit...

Le Réseau de l'autogestion lance une campagne d'automne pour recruter des personnes disposées à commanditer les entreprises à la recherche de fonds. On demande des contributions mensuelles, des prêts directs portant intérêts en nature, des avances sans intérêts ou d'autres appuis. Car les entreprises vivent mais ne peuvent pas, dans bien des cas, se passer de capitaux pour des investissements durables.

Le réseau a été créé en 1981. Il organise des échanges d'expériences, des séminaires (par exemple à Leysin en automne 1981), publie un bulletin trimestriel, gère un fonds d'encouragement de l'autogestion auquel une centaine de personnes contribuent régulièrement, met sur pied une fondation

pour le deuxième pilier des entreprises autogérées et conseille les entreprises affiliées en matière d'assurances.

UN MILLIER D'EMPLOIS

Une partie seulement des entreprises autogérées suisses sont affiliées au Réseau. Selon certaines évaluations, il y a actuellement 250 entreprises de ce type en Suisse et leur chiffre d'affaires total est d'environ 100 millions de francs par année. Ce sont des restaurants, des magasins d'alimentation, des ateliers de réparation, des librairies, des gérances, des fiduciaires, des imprimeries et nous en passons. Un millier d'emplois ont été créés dans ces entreprises. Certains produits nouveaux ont été mis dans le commerce alors qu'il y avait une demande, mais pas d'offre, le tofou par exemple, qui remplace la viande et peut être fabriqué à partir du soja.

La presse alémanique, tout particulièrement la presse de gauche («Volksrecht», «Die Region», «Tell» et «WochenZeitung»), s'est fait l'écho d'une campagne dont les retombées financières seront intéressantes à décortiquer.

En tout état de cause, une première remarque, les consommateurs qui s'adressent à de telles entreprises sont-ils conscients que les salaires de la plupart des «associés» varient entre 1200 et 2000 francs par mois (un géant parmi les entreprises autogérées, le SSR, agence de voyage des étudiants, avec à lui seul 131 employés, n'est pas pris en compte dans ces évaluations)?

Et finalement, combien de personnes indépendantes exerçant un négoce, un service (traduction, par exemple) ou une autre activité en toute liberté et sans collaborateur sont d'authentiques autogestionnaires de leur vie? Faire de l'autogestion sans le savoir...

Adresse utile: Netzwerk für Selbstverwaltung, Baslerstr. 106, 8048 Zurich.

DROIT DE RECOURS

Il faudra mettre les cartes sur la table

Magie de la procédure et de l'information. Parce que le droit de recours des associations et des autorités constituait le principal point de désaccord entre les deux Chambres, son traitement par le Conseil national la semaine passée a bénéficié d'un éclairage maximum. La décision ferme de ce Conseil de maintenir ce droit a été saluée comme une grande victoire de la protection de l'environnement. Dès lors le caractère minimaliste de cette législation est relégué au second plan tout comme les tergiversations qui ont accompagné la concrétisation d'un principe unanimement accepté en 1971 déjà.

Cette remarque n'est pas faite pour minimiser l'importance du droit de recours des associations mais simplement pour tempérer les enthousiasmes exagérés en matière de protection de l'environne-

ment. Les exemples étrangers, américain et allemand notamment, montrent bien l'utilité d'un tel droit. D'ailleurs l'acharnement patronal contre cette disposition n'est pas gratuit.

Car avec la nouvelle loi, la protection de l'environnement ne fait que commencer, conflictuelle, parsemée de combats à la mesure des intérêts en présence. D'un côté des intérêts économiques habitués à user impunément des éléments naturels abondants et gratuits, de l'autre l'intérêt de la collectivité enfin reconnu à préserver un équilibre écologique nécessaire.

Pour défendre cet intérêt collectif, les administrations publiques seules ne font pas le poids; elles ont trop tendance à «comprendre» les problèmes de ceux à qui elles doivent appliquer les prescriptions légales, à s'incliner devant les compétences techniques de ceux qu'elles ont à contrôler. Le droit de recours permet l'intervention d'un troisième larron qui vient gâcher ce jeu, qui apporte d'autres arguments, qui met en question la rationalité unique des experts.

Aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale la participation du public prévue par les lois sur l'aménagement du territoire et l'environnement a rendu l'administration plus prudente dans ses décisions et plus indépendante à l'égard des promoteurs industriels: devant un tribunal, il faut justifier ses choix.

LES GRANDES PEURS LIBÉRALES

Le droit de recours c'est, en fin de compte, la possibilité d'un peu de transparence dans des décisions qui peuvent toucher un grand nombre d'individus. Quand le libéral genevois Coutau s'inquiète du caractère élitiste et non représentatif de certaines associations appelées à faire usage de ce droit, on ne peut que sourire: s'est-il inquiété de la défense de l'intérêt public dans le dialogue clos qui a prévalu jusqu'à présent entre administrations et promoteurs industriels? Ce qui fait peur en réalité, c'est l'obligation de mettre les cartes sur la table, en pleine lumière. Ceux qui s'opposent au droit de recours renâclent aussi devant le vote par appel nominal au Parlement...

PROGRÈS

Pas encore Ralph Nader

Voilà une nouveauté juridique avec laquelle la doctrine a encore de la peine à se familiariser. Et plus encore à se déclarer vraiment d'accord. Mais les juristes les plus traditionnalistes devront bien le reconnaître: le droit des associations d'intenter action civile au nom de leurs membres semble un moyen efficace de réduire l'écart entre le simple citoyen porteur et défenseur de l'intérêt général, et les «puissants» qui tiennent l'appareil économique et social.

La «légitimation active» permet l'action désinté-

ressée en justice: celle qui tend à faire constater un acte illicite et le dommage ainsi causé et qui établit un lien de causalité entre le premier et le second. La réparation du dommage, en termes d'indemnisation, n'entre en principe pas en ligne de compte dans ce type d'actions, entreprises dans un but purement idéal, par exemple pour la protection d'un site, la sauvegarde d'un biotope ou la défense d'un groupe de consommateurs.

Les associations habilitées à ester en justice peuvent pousser leurs actions plus ou moins loin selon les législations nationales.

Ainsi les «Class Actions» à l'américaine représentent sans doute à ce jour la mise en œuvre la plus radicale des principes de la légitimation active; menées par des groupes «ad hoc» (tels les centres

d'intérêt public animés par Ralph Nader), ces actions valent à leurs initiants des montants appréciables pour prix de leur engagement.

En France, les associations agissantes peuvent se voir allouer des montants pour compenser les frais engagés dans la recherche et la communication d'informations d'intérêt général (ce fut le cas dans l'affaire du Talc Morhange).

Comme il fallait s'y attendre, les choses vont moins loin en Suisse: pas d'indemnités en vue, encore moins de frais compensés! Seulement la possibilité, pour les organisations écologiques nationales, de faire constater l'application incomplète ou faussée de la loi dans le cas de la protection de l'environnement. Juste la possibilité, pour les associations de consommateurs, nationales et régionales (coup d'œil aux consommatrices

romandes et tessinoises), de faire constater les faits en cas de concurrence déloyale. Juste la possibilité laissée aux associations qui se vouent à la protection de la nature et du paysage de recourir contre les décisions d'autorités cantonales ou fédérales, selon la loi sur la protection de la nature et du paysage.

LES PIONNIERS

Depuis l'entrée en vigueur d'une législation sur la protection de la nature en 1967, et jusqu'en 1976, la Ligue suisse pour la protection de la nature a déposé à elle seule pas moins de 76 recours auprès des autorités fédérales (Tribunal fédéral, Conseil fédéral, Département de l'intérieur), dont 45 % ont été admis, 33 % repoussés et 22 % retirés ou déclarés sans objet. Au total, un bien meilleur score que la moyenne globale des recours admis pendant la même période: 17,5 % dans le cas où le Tribunal fédéral était saisi, 9,3 % lorsqu'il s'agissait du Conseil fédéral.

Droit d'intenter action civile et de recourir: les associations concernées ont du pain sur la planche.

HIT-PARADE

Les fans de Willi

Le livre du conseiller fédéral Willi Ritschard (DP 696) n'a pas tardé à occuper un fort bon rang dans la liste des livres bien vendus. Trois exemples: «Züri-Woche» (hebdo gratuit) du 22 septembre: 1^{er} rang (semaine précédente 5^e); «Züri-tip» (supplément du «Tages-Anzeiger») du 23 septembre: 4^e rang (semaine précédente 10^e); «Sonntags-Blick» du 25 septembre: 2^e rang (semaine précédente 5^e).

TRADITION

Quarante heures: le masque patronal

Initiative populaire pour la réduction de la durée du travail: comme prévu, les milieux patronaux sont contre. Comme toutes les fois qu'il a été question d'une telle amélioration de la vie quotidienne des travailleurs, depuis des décennies. Et, comme prévu aussi, la batterie des arguments reste la même que d'habitude (DP 698). Avec, cette fois-ci, une pointe supplémentaire sur cette faute de goût de l'Union syndicale qui, lançant une initiative populaire, court-circuite les négociations contractuelles — en prime, le couplet sur l'uniformisation de la durée du travail, péché capital contre la survie de l'économie. Bref, les cris d'alarme sont si convaincants qu'on en oublierait presque qu'il s'agit seulement de passer aux quarante heures hebdomadaires par paliers, et non de descendre, à l'avant-garde européenne, en dessous des trente-cinq heures.

Une fois de plus le débat se présente mal. Car le patronat, ou au moins ses instances supérieures, s'avance masqué, ses objections à la voie légale (constitutionnelle) ayant manifestement pour seule fonction d'amuser la galerie, de perdre du temps avant le moment où il devra clairement annoncer la couleur et refuser d'entrer en matière sur le fond. Ecoutez par exemple le président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Fritz Halm, s'exprimer en juin dernier à Zurich devant les délégués de son organisation réunis en assemblée! L'Union syndicale suisse n'avait pas encore fait connaître ses intentions, mais sur le principe de la réduction du temps de travail, Fritz Halm n'avait pas assez de mots pour dire son opposition absolue, paliers ou pas, initiatives ou négociations contractuelles, temps de croissance ou temps de crise. Citons:

«Les expériences des vingt dernières années révè-

lent que les réductions d'horaires avec péréquation du salaire intervenues durant cette période ont poussé les entreprises à rationaliser, à accroître l'intensité du travail, d'où en retour la critique du 'stress'. Mais ces efforts pour améliorer la productivité et rationaliser sont indispensables pour compenser la hausse des frais salariaux; toute nouvelle réduction de l'horaire de travail aboutira aux mêmes conséquences, car elle ne peut être neutre du point de vue des coûts. De plus, les mesures de rationalisation élèvent le profil professionnel exigé des travailleurs. Selon la région, un chômeur ne pourra forcément y satisfaire. Un maçon ne remplace pas un mécanicien, ni le menuisier un électricien. Que la réduction des horaires s'effectue par semaine, par année et soit répartie sur l'ensemble de la carrière ne modifie pas les données du problème; en fait, d'autres conséquences pernicieuses se répercuteraient sur nos assurances sociales.»

Voilà donc le véritable champ laissé aux négociations entre «partenaires sociaux» dont on vante les mérites aujourd'hui face au lancement de l'initiative...

Tout à fait la même chausse-trape qu'en décembre 1975 où, dans un memorandum rédigé pour faire pièce à l'initiative des Organisations progressistes, les associations patronales se déclaraient prêtes à négocier tout en avertissant — nous citons encore: «(...) En période de stagnation économique ou de récession, le produit national moyen par habitant, loin de s'accroître, recule, aussi n'est-il plus possible de procéder à de nouvelles diminutions des horaires de travail, non plus qu'à des hausses de salaires réels sous peine d'aboutir à un chômage supplémentaire (...) Il est nécessaire d'avoir conscience des dangers que comporte en soi la diminution des horaires de travail en période de croissance. En effet, les moteurs de cette croissance se trouvent, par là même, à nouveau freinés. Il faut donc veiller à ce qu'une diminution des horaires de travail ne contribue pas à étouffer dans l'œuf toute croissance économique.»

PLURALISME

Le poids du géant

Ringier n'est que 112^e dans la liste des principales entreprises de Suisse, diffusée en français par l'UBS. Ce classement reflète mal l'importance de cet éditeur dans la formation de l'opinion dans notre pays, «poids lourd» sans concurrent à sa mesure, au moins dans le secteur de la communication.

Lorsqu'on parle de «diversité» dans la presse helvétique, c'est aussi aux moyens exceptionnels déployés par Ringier pour développer et asseoir ses ventes qu'il faut penser. Deux points de repère, qui rappelleront, si besoin est, qu'il ne suffit pas de se voiler la face et de vouer simplement en bloc aux gémonies le principal produit de Ringier, «Blick»,

sous prétexte que cette «feuille de boulevard» ne vaut même pas la peine qu'on l'analyse.

Pour conserver le contact avec les lecteurs pendant les vacances, 18 000 «Blick» (pendant la semaine) et 12 000 «SonntagsBlick» (le dimanche) sont envoyés dans toute l'Europe méridionale en juillet et en août. 2500 points de vente pour la seule Italie dont 100 dans la ville de Rimini. L'effort est certainement payant, au minimum sur le plan publicitaire.

Et cet autre constat commercial, toujours au sujet de «Blick», qui remet en cause certaines confortables définitions d'experts acharnés à minimiser l'importance du phénomène du journal à sensation «qui se vend essentiellement dans la rue, et a pour principal objectif de délasser l'esprit et de l'émoustiller»: le 100 000^e abonnement à «Blick» a été conclu en juillet 1983. Qui dit mieux? Presque aucun journal alémanique et aucun journal romand.

EN BREF

La (le) dactylo de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes) mélange les «multi» au sommaire du numéro 37 des «Reflets de la Radio-TV romande». Elle annonce l'éditorial sous le titre: «Concentration *multinationale*: la Commission des cartels avertit.» Il s'agissait en fait de la concentration *multimédiale*. Encore un coup de Ziegler.

* * *

L'hebdomadaire indépendant «Die Region» a été invité à la visite de presse offerte par le canton de Vaud aux Lucernois. A lire le compte rendu (9 septembre), c'est un canton de Vaud très traditionnel qui a été montré à ces hôtes venus de Suisse centrale. Un bon point pour les Vaudois d'avoir aussi pensé au non-conformiste!

* * *

Gros mandat de l'Alliance des indépendants pour

le bureau de presse Cortesi à Bienne qui a déjà élaboré quatre numéros d'un journal électoral distribué dans tous les cantons où l'Alliance présente des candidats aux prochaines élections nationales. La politique en sous-traitance.

* * *

Walter Frey, 40 ans, importateur de voitures, adversaire du «Tages-Anzeiger», espère bien entrer au Conseil national dans les rangs UDC. La lutte contre la bureaucratie est son argument essentiel. Comment peut-elle prospérer dans un canton et une ville où les socialistes sont si faibles?

* * *

Le centre de conseils sur l'énergie de Haute-Argovie, à Langenthal, organise un concours original: tous les habitants du rayon d'activité qui ont réalisé une idée efficace et originale pour économiser l'énergie durant les années 1981 à 1983 peuvent l'annoncer et gagner ainsi un prix en espèces.

NOTES DE LECTURE

Hommes en guerre

Près de quarante ans après sa «démobilisation», Robert Escarpit, l'ancien billettiste du «Monde», publie ses souvenirs de guerre¹. Professeur d'université toujours resté fidèle à sa Gascogne natale, auteur de romans, récits, essais et études, il relate la campagne des FFI du Groupe d'Arcachon et de ceux qui ont combattu d'août 1944 à mai 1945 pour libérer le Médoc où les Allemands se sont accrochés jusqu'aux derniers jours de la guerre. C'est la chronique des aventures de «quelques milliers d'hommes dans un tout petit coin de Gascogne en un temps oublié».

Ce livre devrait être lu par tous ceux qui rêvent d'une armée de partisans et de résistance populaire.

Lucide, Robert Escarpit, qui a été un lieutenant pas militaire du tout, répond: «Il faut savoir qu'une résistance, c'est un combat dans le noir et la solitude, sans autre générosité que le don de sa vie et l'abandon du respect de soi, sans autre idéal que de détruire l'adversaire. On y tue son frère pour un soupçon, on le torture pour un doute, on n'y fait grâce ni d'une faiblesse, ni d'une erreur, on y est abattu comme une bête malfaisante et c'est justice. Ce combat demande la foi, mais de préférence la mauvaise, celle qui est sourde à la raison et inaccessible aux sentiments. Il faut, pour s'y engager, sinon beaucoup de courage, du moins beaucoup de haine.»

C. F. P.

¹ Robert Escarpit, *Les Va-nu-pieds*, Editions universitaires, Paris, 1982.

POINT DE VUE

Premiers pas vers l'infini

Lancé le 2 mars 1972, premier satellite artificiel ayant suffisamment d'énergie pour s'échapper entièrement du système solaire, *Pionner 10* se

trouve depuis le début de l'été l'objet le plus éloigné dans le cortège planétaire entourant le soleil. Lorsqu'elle a traversé l'orbite de Neptune, distante de 4,5 milliards de kilomètres de notre étoile, la sonde spatiale voyageait à la vitesse de 49 000 km/h., vitesse nettement supérieure aux 41 000 km/h. requis pour s'évader du système solaire. Ainsi, au lieu d'orbiter indéfiniment dans les alentours, elle nous quitte et s'enfonce à tout jamais dans les profondeurs du cosmos.

La Nasa redoutait énormément, entre les orbites de Mars et de Jupiter, une partie de l'espace parsemée de cailloux de toutes grosseurs (du millimètre au kilomètre) et appelée ceinture des astéroïdes. Le danger s'est révélé plus faible que prévu, aucun de ces bolides n'ayant mis un terme prématuré au voyage. En dépit du constant bombardement provoqué par les micrométéorites et des difficultés dues aux ceintures de radiations de Jupiter, planète dont *Pionner 10* nous a envoyé en 1973 de très belles photos, tout l'appareillage scientifique a fonctionné à peu près sans faille depuis environ onze ans, bien plus que les vingt et un mois initialement prévus...

Les communications deviennent malgré tout difficiles. A la distance actuelle (le soleil n'apparaît plus que comme une tête d'épingle), les signaux envoyés par la sonde prennent quatre heures et demie pour nous arriver.

VERS L'HÉLIOPAUSE

Confiante, la Nasa espère guider la sonde pendant les huit prochaines années, jusqu'à une distance de huit milliards de kilomètres. Les scientifiques comptent ainsi pouvoir localiser l'héliopause, c'est-à-dire la frontière où le vent solaire (le flux de particules chargées éjectées par le soleil) devient négligeable et où commence le milieu interstellaire proprement dit; cette limite s'est avérée beaucoup plus éloignée que prévu.

Les côtés de l'engin spatial comportent une plaque illustrée qui «explique» d'où il vient et qui l'a envoyé, au cas où il rencontrerait des extraterres-

tres patrouillant dans les parages. En réalité, consciente du côté folklorique de la chose, la Nasa n'attend pas d'appel avant longtemps! En effet, la première approche d'un autre système stellaire sera une rencontre à grande distance avec une petite étoile froide, une naine rouge nommée Ross 248, située à environ 10,4 années-lumière (une année-lumière est la distance parcourue en une année par un rayon lumineux à la vitesse de 300 000 km/s.). Cette rencontre aura lieu dans 230 000 ans. Histoire de nous rappeler que l'humanité est indiciellement seule.

G. M.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

J'ai lu

Vous avez passé un bon Jeûne fédéral? Petite expédition chez Bocuse ou chez Troisgros? Mais non, j'y songe: chez Girardet, bien sûr! L'ennui, c'est qu'après — le mardi, donc — on a ce que les Anglais appellent «the morning after the night before» (le matin qui suit la nuit qui précède)...

A ce propos, j'ai lu un texte étonnant, dans la *Feuille des Avis officiels*. Exhortation pour le Jeûne fédéral, ça s'intitule:

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, vu le préavis du Département de l'Instruction publique et des Cultes;

vu la décision de la Haute Diète du 2 août 1832, d'après laquelle le jour du Jeûne doit être célébré, chaque année, le troisième dimanche de septembre, arrête

Article premier. — *Un jour solennel de prières et d'actions de grâce sera célébré, dans tout le canton de Vaud, le troisième dimanche de septembre.*

Art. 2. — *Il est ordonné aux préfets et fonctionnaires chargés de la police de prendre, dans cette circonstance, les mesures nécessaires pour empêcher tous actes de nature à troubler le culte public et à porter atteinte à la décence et au bon ordre.*

Etc. Le tout suivi d'une exhortation dont je recopie le dernier paragraphe:

Une Cité s'élève par la bénédiction des hommes droits, *disait le vieux sage, auteur du livre des Proverbes*. Avons-nous cette volonté d'être des hommes et des femmes droits qui veulent élever la cité? Telle est la question que le Conseil d'Etat pose à l'occasion de ce jour du Jeûne fédéral de 1983.

J'ai cru bien faire de recopier pour vous ce texte. Si comme moi, vous vous trouvez interrogés par des amis italiens ou français, de Dijon ou de Stresa, sur ce qu'est, au juste, le Jeûne fédéral, ça vous permettra de répondre.

Dans cette même *Feuille des Avis officiels*, n° 67 celle-là, je lis encore ceci, qui est très beau:

«A l'Ouest rien de nouveau? Mais oui! il y a du nouveau dans l'Ouest lausannois, et d'importance. Le concessionnaire d'une grande marque de voitures fait peau neuve!»

Voilà qui ravira l'auteur de *La Mutation des Signes*, René Berger.

Cependant, *L'Hebdo* du 1^{er} septembre annonce un article qui promet beaucoup:

A quoi servent les tanks suisses? (J'avoue que je me le suis souvent demandé.) Et au-dessous, la réponse, sans doute: *Une interview de Patricia Highsmith!*

Personnellement, j'aurais préféré Simenon ou Frédéric Dard. Mais des goûts et des couleurs... Voilà en tout cas qui permettra de répondre victorieusement aux atroces accusations d'un Ziegler, par exemple, qui écrit ceci (*Les Rebelles*, p. 52, note 1): *Deux alliés traditionnels des Etats-Unis, la Suisse et Israël, jouent dans l'appui international aux généraux guatémaltèques et à leur politique de massacre un rôle relativement important: en 1981, Israël a livré douze avions «Aravat» et un ordonnanceur pour la police. La Suisse fournit aux généraux guatémaltèques les avions «Pilatus Porter», utiles pour le bombardement des villages de paysans en zone forestière. (Cf. Institute for Policy Studies, bulletins de mars, avril et mai 1982.)*

Or, on le constate, il ne dit rien de nos tanks!

J. C.

C'est combien, pour une journée avec pension complète?

Je n'ai jamais oublié une conversation de bistrot, comme on en surprend à un coin de table. C'était il y a quelque trente ans. Un employé se plaignait parce que son chef de bureau l'avait obligé à récrire une lettre où il désignait la maison de Venes comme une «maison de rééducation»; le chef exigeait qu'on dise «maison d'éducation». C'était la désignation nouvelle.

Or elle n'était pas à l'époque camouflage d'un comportement répressif sous des vocables adoucis. Le changement de raison sociale traduisait une attitude différente des éducateurs et de la société: à la maison de correction (ou de redressement) succédait la maison de rééducation, puis d'éducation.

A en juger par le niveau du débat qui s'est déroulé sur ce sujet au Grand Conseil vaudois, le mouvement pendulaire est entamé: pour quand le retour à la «redresse»?

LE PRIX DES PERMANENCES

Toute institution sociale qui exige une présence de personnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre, l'année durant, est coûteuse. Elle le sera toujours plus si la durée du travail s'abaisse progressivement. La permanence exclut les gains de productivité qui, dans les autres secteurs publics ou privés, rendent possible l'abaissement de la durée hebdomadaire de travail.

Par exemple, on compte que la sécurité routière exige un gendarme pour deux kilomètres et demi à

trois kilomètres d'autoroute. Si vos observations ne vous révèlent pas une telle densité, c'est que vous ne tenez pas compte du travail par équipe, y compris une équipe de réserve, ni des vacances, ni de la permanence jour et nuit.

Lâcher des chiffres de prix de revient sans envisager cette donnée élémentaire, serait de la démagogie facile.

Pour les mêmes raisons, le prix à la journée est souvent sans signification. Par exemple, le jour de l'inauguration du quartier de haute sécurité des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, les responsables tinrent à souligner que pour des raisons d'humanité, ces cellules ne seraient pas utilisées pour toute la durée de la détention d'un criminel, mais pour l'isoler si nécessaire, pour tester son comportement... Dont acte.

Maintenant, comptez le coût de l'investissement, probablement surdimensionné, dont 50% de subvention fédérale, considérez l'utilisation ponctuelle qui en est faite, et faites la division: cela met la journée d'occupation à combien? Là encore, comme il serait facile de faire de la démagogie à la manière libérale.

La mise en place des institutions sociales et médicales est exceptionnellement difficile: il faut tenir compte de la natalité, des progrès de la médecine, de l'évolution des méthodes psychiatriques.

L'institution de Lavigny en est un bon exemple. La natalité est en baisse et l'internement est considéré de moins en moins comme nécessaire au traitement de l'épilepsie. Mais on pouvait le penser, déjà, il y a dix ans. Je me souviens encore de l'intervention du syndic de la commune et d'un autre notable bourgeois demandant que le projet le plus dispendieux se réalise. Ce qui n'empêchait pas le même syndic, à chaque assemblée de l'Union des communes vaudoises qu'il présidait, de s'élever vigoureusement contre le gonflement des dépenses sociales de l'Etat.

On a beaucoup parlé, dans ce débat au Grand Con-

seil, de l'exemple du «Levant». Qui ne se souvient pourtant de la crise qui a secoué durement cette institution? On pourrait multiplier les exemples de difficiles adaptations ou de tâtonnements.

Facile, la focalisation sur une seule institution!

RÉUSSITE ET ÉCHEC

Il est normal que les institutions sociales se soumettent à des contrôles de rendement, si difficiles qu'ils soient. Mais il va de soi que les critères d'appréciation varient de cas en cas.

Qu'on songe aux institutions pour handicapés profonds! Dans le domaine psycho-social, les réussites peuvent atteindre des taux très bas: voir la lutte contre la drogue.

Toute manipulation des chiffres exige une extrême prudence et une solide connaissance de ces sujets. La critique devrait donc venir d'abord de ceux qui sont engagés dans ces difficiles métiers. Il y a d'ailleurs une critique des institutions qui, d'Illich à Mendel, n'est pas le fait du néo-conservatisme.

Ces remises en cause de l'intérieur, délicates, constituent un des grands débats modernes. Elles impliquent, outre la compétence, un climat de confiance et de compréhension. Autre chose que l'actuelle démagogie libérale, politicienne.

A. G.

MOTS DE PASSE

Narcisse

De dos.

Elle voit ton dos, que tu lui tournes pour l'y faire entrer.

Dans ton dos, elle t'habille en fleur.

Hélène Bezençon